

# CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE GUADELOUPE

## AVIS n° 2016 / 01

### Avis sur l'organisation du CSRPN pour l'examen de certaines demandes de dérogation « espèces protégées »

**Vu** les documents transmis aux membres par le secrétariat le 16 février 2016 ;

**Vu** la présentation faite en séance par Mme Béatrice GALDI, Chargée de mission « Espèces » à la DEAL Guadeloupe ;

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Guadeloupe, réuni en séance le lundi 22 février 2016, à Dothémare (Les Abymes), **donne un avis favorable** aux modalités d'organisation suivantes :

Le Conseil se donne toute liberté de choisir la formule (expert, groupe de travail ou examen en plénière) qui lui semblera la plus adaptée en fonction du cas à traiter, à l'exception du fonctionnement par délégation.

En particulier, il pourra organiser l'examen des dossiers les plus sensibles en réunion plénière et, pour les autres types de demandes, préférer la désignation soit d'un rapporteur, soit d'un groupe de travail, pour la rédaction d'un projet d'avis.

Quelle que puisse être la formule retenue, il est convenu que l'ensemble des dossiers devra, en premier lieu, être porté à la connaissance de tous les membres, et que l'avis rendu *in fine* par le Conseil fera l'objet d'un vote collégial.

Le cas échéant, ce vote pourra se faire par voie numérique (vote par courriel avec définition au cas par cas d'un délai de réponse pour y participer) pour les demandes simples ou si des délais restreints font obstacle à un vote en réunion plénière.

Fait à Basse-Terre, le 10/03/2016

Jean-François BERNARD



Président du CSRPN